

Conseil communal de Vufflens-La-Ville

Rapport de la Commission sur le Préavis municipal N° 6/2019

Modifications des statuts ASICOPE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée de :

- Madame Martine Nicollérat
- Monsieur Jean-Claude Stucky
- Madame Diana Duperrut (Présidente)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal N° 6/2019 portant sur la modification des statuts ASICoPe.

La Commission s'est réunie à deux reprises : le 26 novembre 2018, à la maison de commune, elle a rencontré la Municipalité afin d'étudier les modifications de certains articles des nouveaux statuts ASICoPe ; elle a obtenu des réponses précises, ce dont elle remercie les municipaux présents. Le 3 juin 2019, elle a élaboré ce rapport.

L'essentiel des changements de statuts sont dus au fait que l'ASiCoPe n'exercera un contrôle plus que sur un seul établissement secondaire I, donc, par exemple, un seul directeur.

Dans chacune des communes faisant partie de l'association, une commission consultative semblable à la nôtre a relu et commenté ces statuts modifiés. La version que vous avez en mains tient compte de ces remarques.

La commission tient à préciser les points suivants : les trois articles 6, 11 et 13 ont pour but de :

redéfinir le rôle et la composition du conseil intercommunal (art. 6)

fixer une nouvelle manière d'atteindre le quorum (art. 11)

préciser comment peuvent être modifiés les statuts de l'ASICoPe (art. 13)

Autre remarque : dans l'article 20, le conseil d'établissement qui remplace les commissions scolaires, sera constitué de quatre groupes de représentants (parents, associations, enseignants et politiques).

Enfin, la commission souligne le fait que la répartition des voix telle que décrite dans les statuts est calquée sur celle de l'association de la piscine intercommunale (ASPIC), faisant ainsi apparaître un souci de concordance entre les communes.

Conclusion

La commission unanime vous propose d'accepter le préavis N° 6/2019 portant sur les modificationss des statuts tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-La-Ville, le 5 juin 2019

Martine Nicollerat



Jean-Claude Stucky



Diana Duperrut

